



**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE ORDINAIRE
DU CONSEIL DU MUNICIPAL EN DATE DU 9 JUIN 2023**

Sous la présidence de Monsieur **FEDERSPIEL** Eric, Maire,
qui ouvre la séance à 19h20.

Le conseil municipal est réuni en lieu ordinaire de ses séances après convocation du 1^{er} juin 2023

Monsieur le Maire, souhaite la bienvenue à l'assemblée, au public et procède à l'appel nominal des conseillers :

Nombre de conseillers élus : 29 Conseillers en fonction : 29 conseillers présents : 23

Présents : 23

Christian **KOENIG**, Sidonie **LAUBERTEAUX**, Monique **MATHIEU**, Joël **KAISER**, Mireille **ARNOLD**, Denis **JUNG**, Angélique **LERPS**, Adjoints au Maire, Daniel **ANTONINI**, Patrick **DEUTSCH**, Frank **PFISTER**, Didier **KEUPER**, Christine **DIEDRICH**, Chantal **PLATTE**, Roland **OBRINGER**, Céline **KLEIN**, Mandy **HOY**, Christine **CLEMENT**, Catherine **SCHERER**, Philippe **GREPIN**, Gaetano **CIGNA**, Christophe **AREND**, Blanche **KIEFER**, Conseillers municipaux.

Excusés : 06

Pascal **DURAND**, Adjoint au Maire, Olivier **BECKER**, Gérard **BRUCK**, Anne-Dominique **SCHMITT**, Pauline **DELISSE**, Gertrude **FREYTAG**, Conseillers municipaux.

Procurations : 03

Pascal **DURAND** à Roland **OBRINGER**
Anne-Dominique **SCHMITT** à Gaetano **CIGNA**
Pauline **DELISSE** à Christophe **AREND**.

Le quorum étant atteint, le conseil peut valablement délibérer.

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue à Catherine Scherer et à Philippe Grepin, conseillers installés suite aux démissions de Véronique Gross et Daniel Di-Salvo.

A noter que Catherine Scherer siégera au CA du CCAS, M. Philippe Grepin intégrera la commission urbanisme et travaux.

Approbation du procès-verbal du 28 mars 2023.

Le procès-verbal n'appelant pas d'observation est approuvé à l'unanimité.

L'ordre du jour est ensuite développé comme suit :

ADMINISTRATION GENERALE

Point 01 – Secrétaire de séance

URBANISME

Point 02 – Demandes de subventions Fonds Vert et SELEM - Rénovation partielle de l'éclairage public

Point 03 – Questions orales

ADMINISTRATION GENERALE

POINT 01 - Désignation du secrétaire de séance

VU l'article L.2541-6 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

CONSIDERANT qu'il y a lieu de nommer, en début de chaque séance, un secrétaire de séance.

Le Maire propose au Conseil Municipal,

- de nommer M. Eric **MAGUIN**, Secrétaire Général de Mairie, en qualité de secrétaire de séance.

Adopté à l'unanimité.

URBANISME ET TRAVAUX

POINT 02 - Demandes de subventions au titre du Fonds Verts et du SELEM – Rénovation partielle de l'éclairage public

Dans sa politique de sobriété énergétique, la municipalité souhaite renouveler une partie de son éclairage public. Malgré des actualisations régulières, le système actuel, à vapeur de sodium haute pression (SHP) demeure vétuste et énergivore.

Des mesures de diminution de la consommation électrique ont d'ores et déjà été entreprises, notamment, l'extinction quotidienne de l'éclairage public, de minuit à 5h, ce qui a permis une économie de 36 % entre novembre 2022 et mars 2023, comparativement à la même période, l'année précédente.

Dans la continuité de cette volonté de sobriété énergétique, la commune envisage un passage au système LED (diode électroluminescente), dans certains quartiers, tels que les cités Wendel Sud, Urselsbach et Saint Charles, dont l'équipement est le plus ancien, puisqu'il date des années 1990. Concrètement, 259 points lumineux sont concernés par ce programme, soit 26% du parc, qui permettrait une économie théorique de 50% par rapport au système actuel.

Le coût total de l'opération est estimé 133 535€ HT.

Ce projet pourrait être soutenu par le programme « Fonds Vert », dispositif piloté par l'Etat, à hauteur de 60% du montant HT des travaux. De plus, il pourrait être complété par le Syndicat Intercommunal de l'Electricité de l'Est Mosellan (SELEM) à hauteur de 10% du montant HT et dont le détail figure dans le tableau ci-joint.

PLAN DE FINANCEMENT			
POSTES	MONTANTS H.T.	SUBVENTIONS	RECETTES
Travaux	133 535.00 €	FONDS VERT 60 %	80 121,00 €
		SELEM 10%	13 353,00 €
		AUTO FINANCEMENT	40 061,00 €
TOTAL DEPENSES	133 535,00 €	TOTAL RECETTES	133 535,00 €

Ce plan de financement pourra être complété par le dispositif des CEE qui seront activés directement par les entreprises retenues.

Adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire précise que ce programme de remplacement ne s'applique qu'à l'éclairage public de plus de 20 ans et concerne 259 lampes (plan joint en annexe).

POINT 03 – Questions orales

Travaux rue Victor Hugo

M. le Maire donne lecture de la note de la DREAL adressée à M. le Sous-Préfet suite aux émanations de gaz rue Victor Hugo (jointe en annexe).

M. Arend demande que l'origine de ces odeurs soit déterminée afin d'avoir la certitude qu'elles ne proviennent pas d'une fuite du réseau GRDF.

S'il devait s'avérer que ce soit du méthane issu des mines de charbon, il rappelle la difficulté d'une action à engager envers l'Etat.

M. Cigna s'interroge quant à la remontée de la nappe qui pourrait pousser le gaz vers la surface et il se pose la question de savoir si les exutoires sont suffisants.

M. Kaiser préconise de n'écarter aucune hypothèse dans l'immédiat et d'attendre les analyses demandées. Le site reste sous surveillance et une réunion est programmée le 15 juin prochain.

Occupation illicite de terrains par les gens du voyage

M. le Maire précise qu'une procédure d'expulsion est engagée par le Musée de la Mine. Les doléances des riverains, quant à elles sont toutes transmises à M. le Sous-Préfet, et un rendez-vous lui a été demandé.

La ville doit faire face à cette situation, qu'elle subit, depuis de nombreuses années et les problèmes sont bien connus. Il ne s'agit pas uniquement de gens de voyage de passage mais aussi de ceux qui se déplacent d'une commune à l'autre (parking face au lycée Condorcet, Petite-Rosselle...).

S'il existe bien 2 aires d'accueil, l'une à Saint-Avold, l'autre à Sarreguemines, elles sont inoccupées car bétonnées.

M. Cigna, rappelle la responsabilité de la Communauté d'Agglomération qui devrait trouver un emplacement pour cet accueil avec la création d'une aire d'accueil pour les gens du voyage.

M. le Maire, conscient qu'une réflexion est à mener en concertation avec le Syndicat du Musée, la ville et la Communauté d'Agglomération de Forbach, n'est cependant pas certain qu'il n'y aura plus d'installation dans la commune.

M. Arend informe, qu'effectivement à partir du dépôt du référé, les délais jusqu'à l'expulsion peuvent durer jusqu'à un mois.

M. Arend suite à l'interrogation de M. Antonini, sur l'insistance de la Préfecture à créer une aire d'accueil à Forbach, fait remarquer que la Communauté d'Agglomération de Forbach est la 3^{ème} intercommunalité du Département.

M. Cigna fait remarquer que les gens du voyage connaissent très bien les démarches qu'ils devraient faire pour leurs déplacements (notamment leurs obligations à les signaler en préfecture en début d'année), démarches qu'ils ne font pas.

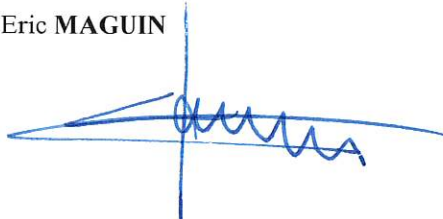
M. le Maire, à l'heure actuelle, ne sait pas quand ils vont partir.

Plus aucune question soulevée, M. le Maire remercie le public et le conseil de leur présence. Avant de clore la séance à 19h50, il rappelle la date de la prochaine séance : mardi 27 juin 2023.

Petite-Rosselle, le 13 juin 2023

Le Secrétaire Général

Eric MAGUIN



Le Maire

Eric FEDERSPIEL

